

**2015**



**Support de formation à l'utilisation et à la  
commercialisation des matériels  
d'effarouchement par pyrotechnie**

**COPYRIGHT SAS VOLGEUR JACQUES MOREL**

# L'utilisation des Pistolets pyrotechniques



Les pistolets d'alarmes pyrotechniques, sont des matériels qui servent à propulser des fusées pour effaroucher les oiseaux

1. Fusées détonantes
2. Fusées sifflantes
3. Fusées crépitantes

**Exemple de position de tir d'une fusée :**

Toujours tirer les fusées à 135° degré par rapport à l'axe du corps.

## Conseil d'utilisation :

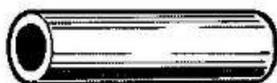
Charger les amorces dans les pistolets, préparer les fusées avant de tirer, tirer conjointement des fusées détonantes, crépitantes, et sifflantes à la suite les unes des autres mêmes si l'on aperçoit plus d'oiseaux, plus le groupe sera séparé moins vite il reviendra. Renouveler l'opération deux fois par jour pendant deux à trois jours, le port de protection auditive est préconisé, bouchon ou casque.



## Sens pour placer les fusées dans le porte fusée

- Les fusées détonantes : placer le bout de la fusée noire dans le porte fusée
- Les fusées sifflantes : placer le bout creux dans l'embout porte fusée
- Les fusées crépitantes : placer le bout creux dans l'embout porte fusée

### CONSEILS D'UTILISATION



**DÉTONANTES**

Coté poudre dans le pistolet



**SIFFLANTES et  
CRÉPITANTES**

Coté vide dans le pistolet



**Attention, le tir doit se faire vers les zones enherbées, ou des zones de terre (attention aux herbes sèches l'été) ne jamais tirer à l'intérieur d'un bâtiment, ne jamais tirer de l'intérieur d'un véhicule, ne jamais tirer des fusées proche d'une autre personne. Attention au stockage des fusées et amorces, à stocker dans un lieu sec.**

## Règlementation sur les pistolets effaroucheur – VOLGEUR



les pistolets effaroucheur à BLANC RG46, RG56, RG59, RG88, RG89, RG300, RG3 sont des armes classés dans la 5° catégorie, armes en vente libre, **interdit de vente aux mineurs**, non soumises déclaration ou enregistrements.

Pour la mise en vente, les matériels doivent dans la mesure du possible être mis en vitrine pour plus de sureté, et stocké au sec.